



Réseau  
Aquitain du  
Paysage

---

**JOURNEE D'ECHANGES  
« RECONQUÊTE DES PAYSAGES »  
DANS LE GRAND SUD-OUEST**

**13 OCTOBRE 2015**

## Introduction et présentation de la journée

**Martin CHENOT, directeur de l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux (ENSAPBx)**, ouvre cette journée d'échanges « Reconquête des paysages » et précise qu'elle s'inscrit dans une actualité riche dans le domaine du paysage. Le Réseau des grands sites de France s'est réuni début octobre dans la vallée de la Vézère et le 13 novembre aura lieu la journée sur les Sites protégés organisée à l'ENSAPBx avec la DREAL Aquitaine.

L'ENSAPBx forme des architectes et des paysagistes. Elle fut la première école en France à avoir associé ces deux formations dans le but d'élargir l'approche de ses futurs professionnels sur les questions d'amélioration du cadre de vie au sens large. Elle propose une formation initiale, de la recherche et de la diffusion de la culture architecturale, urbaine et paysagère.

**Philippe ROUBIEU, directeur adjoint de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Aquitaine (DREAL)**, rappelle que le Réseau aquitain du paysage est né en 2012 d'un partenariat tripartite entre la DREAL, l'Union régionale des CAUE, l'ENSAPBx, avec la collaboration notamment du CEPAGE (Centre de recherche sur l'histoire et la culture des paysages) - ADESS (Aménagement, développement, Environnement, Santé et Sociétés) UMR CNRS.

Il constitue un réseau des diverses collectivités territoriales, organismes publics et institutions de la région qui traitent de la thématique du paysage.

Il a pour objectif le maintien et l'amélioration progressive de la qualité des paysages et des territoires, la diffusion des expériences et de la connaissance, le maintien de la diversité paysagère régionale et la promotion d'un aménagement durable dans les territoires. Il est en cohérence avec les orientations européennes précisées dans la Convention européenne des paysages et les directives nationales en matière de paysage.

En 2013, le Réseau aquitain du paysage a travaillé sur la thématique du paysage au cœur des projets de territoire ; en 2014, sur les paysages de l'énergie. Le sujet traité en 2015 s'inscrit pleinement dans l'actualité. Le lancement du plan d'action « reconquête des paysages » par la ministre du MEDDE fin 2014 est une occasion qui est apparue relativement évidente pour proposer une journée d'échange en 2015 ayant pour thème la mise en résonance de ce plan avec les qualités et les problématiques des paysages du grand Sud-Ouest.

En s'appuyant sur quelques illustrations des 10 leviers d'actions nationaux en Sud-Ouest, il est proposé aujourd'hui d'engager une réflexion et des débats sur la préservation, voire la reconquête, de la qualité de nos paysages :

- identifier les dispositifs mobilisables en tant que levier pour les projets
- faire émerger les limites et évolutions possibles de certains outils pour une meilleure mise en cohérence avec les enjeux de nos territoires.

## Présentation du plan d'action national et du contexte législatif en matière de paysage

**Marie VILLOT** (ministère de l'écologie/bureau des Paysages et de la Publicité) présente un point d'avancement sur le plan de reconquête des paysages et de la nature en ville, qui a fait l'objet d'une communication en conseil des ministres le 25 septembre 2014 par Ségolène ROYAL. Ce plan de reconquête fait suite à un rapport des inspecteurs généraux du ministère. Il vise également à accompagner les évolutions législatives en cours et en particulier, le projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

Parmi les 10 leviers actionnés par ce plan national, figure le lancement de *1 000 paysages en action* qui est une plateforme pour recenser les initiatives et les projets en faveur des paysages. Cette plateforme a été mise en place en avril 2015 avec une possibilité de consultation depuis mai. Cinq thèmes y ont été identifiés :

- Éduquer et sensibiliser aux paysages,
- Planifier en concertation,
- Aménager les espaces ruraux, urbains et périurbains,
- Conjuguer transition énergétique et conception paysagère,
- Associer agroécologie et gestion paysagère.

Plus de 600 projets y sont recensés. Cette plateforme a permis de recenser les manifestations qui ont été mises en œuvre dans le cadre de la semaine dédiée à la Fête des paysages qui a eu lieu entre le 6 et le 21 juin 2015. Le ministère y a contribué par une exposition à l'hôtel de Roquelaure qui avait pour thème : *Aimons et protégeons nos paysages*. À terme, cette plateforme vise à muter vers un centre de ressources pour valoriser les initiatives, les projets et promouvoir les démarches vertueuses en matière de paysage.

D'autre part, a été mis en place le soutien à des chantiers-laboratoires de restauration paysagère et de requalification de territoire périurbain dégradé. Cinq territoires ont été identifiés : Saint-Brieuc, Fort-de-France, Annonay, Avignon et Perpignan. L'objectif est de requalifier des paysages habités et des paysages périurbains. La sous-direction de la qualité du cadre de vie au sein de la direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages, s'est associée à une autre sous-direction à l'aménagement durable pour mettre en place ces chantiers-laboratoires.

Par ailleurs, il est à noter l'inscription du paysage dans le troisième plan Santé, Environnement. Une mesure phare consiste en un inventaire des jardins thérapeutiques implantés autour des établissements publics de soin.

L'édition 2015 du Grand prix national du paysage a été lancée début mars. Elle a suscité une vingtaine de candidatures. Une mention sera spécialement dédiée à la transition énergétique et à la croissance verte.

Ce plan d'action propose aussi la généralisation des plans de paysages. L'idée est de promouvoir une approche méthodologique consistant à formuler des objectifs de qualité paysagère sur l'ensemble du territoire. Ces derniers peuvent être formulés

dans le cadre des plans de paysage, dans les SCOT ou encore dans les chartes de PNR. Pour ce faire, un appel à projets a été lancé fin 2014. 25 territoires lauréats ont été identifiés en mai 2015, qui seront accompagnés financièrement à hauteur de 30 000 euros (deux fois 15 000 euros) et méthodologiquement par les DREAL, le CEREMA et le Club plan paysage.

Ce plan de reconquête des paysages visait aussi la pérennisation de l'inscription du patrimoine naturel dans les journées annuelles du patrimoine. Le ministère y a contribué en incitant notamment ses partenaires gestionnaires d'espaces naturels à s'inscrire dans ces démarches.

Il est à noter également l'appui à la reconnaissance du métier de paysagiste et à la valorisation de ses compétences. Le ministère avait été associé à la préparation du décret de création du diplôme d'État de paysagiste qui a été publié en décembre 2014. Il a également conduit une enquête dans le secteur public et parapublic pour recenser les compétences en matière de paysage. Les résultats devraient être connus début 2016. Enfin, une mission parlementaire devrait voir le jour en 2016 pour analyser la situation de la profession, son positionnement dans la commande publique et la structuration de la profession.

Le parrainage de la création d'une chaire d'entreprise a été officialisé le 7 avril en la présence de Ségolène ROYAL à l'École nationale supérieure du paysage de Versailles en clôture d'une journée dédiée aux paysages, à la transition énergétique et aux changements climatiques.

Ce plan de reconquête des paysages prévoit par l'intermédiaire d'un réseau de territoire d'exception d'aboutir à ce que 2 % de territoire d'exception soient identifiés sur le territoire national. En conséquence, des partenariats ont été renforcés. L'actualisation de la liste indicative des sites à classer a été lancée.

L'objectif de toutes ces actions est de contribuer au renforcement de l'emploi dans les métiers liés au paysage.

Le projet de loi pour la reconquête de la biodiversité de la nature et des paysages devrait être en lecture plénière au Sénat en janvier 2016. Il comporte un titre dédié au paysage, un chapitre premier orienté sur les sites inscrits et classés liés à la loi de 1930 et un deuxième chapitre concernant en particulier les paysages. Ce projet assoit une définition juridique du paysage au sein du Code de l'environnement en reprenant la définition de la convention européenne du paysage. Ce projet de loi inscrit les Atlas de paysage comme outils de connaissance de référence des paysages au sein du Code de l'environnement. Enfin, il apporte une définition aux objectifs de qualité paysagère dans le Code de l'environnement. Cette définition peut être amenée à évoluer : « *des objectifs de qualité paysagère qui désignent des orientations visant à conserver, à accompagner les évolutions ou à générer des transformations des structures paysagères* ».

**Isabel DIAZ** (ministère de l'écologie/Sous direction Aménagement Durable/Stratégies Territoriales) explique que le bureau de stratégie territoriale a pour mission d'accompagner les services régaliens du ministère sur l'élaboration des grands documents d'urbanisme de type SDRIF pour la région Ile-de-France, les schémas d'aménagement de l'outremer et bientôt les schémas de développement

durable et l'égalité des territoires SRADDT. En parallèle, l'action Atelier des territoires est proposée aux territoires via un appel à projets sur une thématique choisie au niveau national. Les services de l'État, conjointement avec les élus proposent des territoires à examiner pendant une année avec une équipe projet d'experts de l'urbanisme et des paysages pour pouvoir aboutir à un projet stratégique de territoire. Ce bureau a décidé de travailler avec la sous-direction du cadre de vie sur ces chantiers-laboratoires pour qu'ils deviennent la nouvelle thématique des ateliers des territoires. Ce travail repose sur un travail partenarial entre l'État, les élus et la société civile.

L'équipe d'experts constituée de concepteurs, architectes, urbanistes, paysagistes et de spécialistes en fonction de la thématique accompagne le chantier-laboratoire. Les candidats proposent une problématique à développer pendant un an sur le terrain afin de construire une vision du territoire de long terme, de grande échelle.

Tout d'abord, l'équipe-projet vient sur le terrain et travaille au travers de trois sessions sous forme d'ateliers. Un espace de dialogue est ouvert entre les élus décideurs, l'État et l'équipe-projet d'experts. Plusieurs visites de terrain se font en amont et durant l'année, ainsi que des séances de concertation avec les différents acteurs du territoire. L'équipe d'experts est choisie par les acteurs locaux qui ont proposé le territoire à examiner.

Ces chantiers-laboratoires permettent de sortir un peu des limites administratives et des documents d'urbanisme, afin de trouver une nouvelle géographie d'action qui puisse mettre en valeur la thématique à traiter, notamment pour mieux inscrire des projets durables ancrés dans la géographie du territoire qui valorisent les ressources locales et qui mettent en valeur les paysages et les atouts du territoire. Il va s'agir de trouver des gouvernances plus solidaires autour d'un projet entre différents EPCI par exemple, autour de territoires et de sites d'action identifiés à grande échelle. L'atelier fournira à la fin de la démarche une feuille de route partagée, qui déclinera les grands axes de la stratégie élaborée en collaboration sur un bassin de vie.

Ces ateliers existent depuis 2006. Jusqu'à 2012, les ateliers étaient pilotés au niveau national, mais depuis 2012, ils sont pilotés à l'échelle régionale et départementale afin d'être au plus près du territoire. Une première session s'est concentrée sur le rural et le périurbain. Les territoires ont proposé eux-mêmes leur thématique, permettant ainsi de se rapprocher des territoires ruraux avec par exemple des actions de gestion de paysages ou de valorisation de centres-bourgs.

La préoccupation actuelle concerne le paysage comme approche des territoires. Cinq territoires ont été choisis. Le défi de cette année est d'essayer de voir comment passer d'une échelle nationale à une échelle locale. Sur le sud Avignon, il va s'agir de voir comment redonner de la valeur à ce territoire très marqué par les infrastructures et par un paysage de fleuve. L'entrée nord de Perpignan est, elle, très marquée par les grandes infrastructures entre les paysages des Pyrénées et du littoral. Annonay et Davézieux sont de petites villes industrielles en perte d'attractivité, mais dont les paysages sont de grands atouts. L'agglomération de Fort-de-France connaît de grands projets autour du logement et un protocole de rénovation urbaine. Saint-Brieuc, le dernier des cinq territoires choisis connaît des

réflexions autour du projet de la rocade Sud. Ces territoires ont été sélectionnés au printemps. Les services sélectionneront les équipes d'experts qui les accompagneront d'ici le mois de novembre. Les ateliers commenceront après les élections régionales en janvier 2016. Chaque territoire est doté de 90 000 euros pour rémunérer l'équipe-projet. Un séminaire national réunira les acteurs de ces différents projets en 2017 pour en tirer des enseignements.

**Jean-Pierre THIBAUT** (conseiller Paysage auprès du Directeur Général du Logement, de l'Aménagement et de la Nature du ministère de l'écologie) ajoute que presque toutes les actions du plan d'action national du 25 septembre 2014 sont largement engagées, voire achevées pour certaines. L'Aquitaine ne figure pas parmi les territoires choisis, mais elle pourra en faire partie les prochaines années.

L'expérience de la première année de mise en œuvre du plan d'action et les différentes réflexions menées permettent de dégager des éléments stratégiques concernant les politiques publiques du paysage.

L'approche paysagère est clé, car il s'agit d'une vision d'ensemble des territoires. Le paysage permet de mettre ensemble les différentes politiques qui concernent les inondations, le logement, la nature, la gestion de l'eau, le système de production d'énergie, etc. D'autre part, il s'agit d'une approche facilitatrice. En effet, les politiques publiques font appel le plus souvent à des sciences quantitatives alors que le paysage fait appel aux cinq sens de chacun. Sur certains territoires, à partir de la perception du territoire et de la volonté d'en faire quelque chose de beau, on est en capacité de mieux faire comprendre les finalités poursuivies par les autres politiques. Enfin, le paysage est une partie de territoire telle que perçue par les populations dont le caractère résulte de facteurs naturels et culturels et de leurs interrelations. La démarche paysagère doit systématiquement faire appel aux citoyens.

Aujourd'hui, l'approche paysagère doit être utilisée pour relever trois défis essentiels :

- La transition énergétique qui doit concerner non seulement l'intégration d'énergies renouvelables, mais aussi l'implantation de constructions à des endroits choisis, des constructions performantes, etc.
- L'agroécologie,
- La ville durable et les lisières urbaines. Ces espaces sont majeurs et sont aujourd'hui dans un état de dégradation et de difficultés. Il faut être capable de gérer ces espaces avec une pénétration plus intime entre campagne et ville.

Différentes catégories d'acteurs sont clés pour mener à bien ces défis :

- Les paysagistes et les professions de l'aménagement. Ce métier est en souffrance. Dans le privé, ils manquent de commandes et dans le public, ils sont souvent marginalisés et sous-utilisés. Il faut mener une réflexion pour redynamiser ce métier.
- Les autorités locales. Les élus des territoires subissent les demandes de la population concernant une qualité d'espaces plus importante.

- La population qu'il faut sensibiliser et former à l'importance de l'approche paysagère.

L'objectif d'ensemble doit aboutir à un aménagement qualitatif équitable du territoire, à la mise en œuvre d'un droit au paysage de qualité. De nombreux concitoyens vivent dans des paysages désordonnés, dégradés, délaissés, chaotiques où ils se sentent mal. Il faut créer avec leur aide des territoires capables de procurer un bien-être. Il s'agit de faire en sorte que dans l'aménagement de l'espace, il y ait une véritable capacité à se doter des outils nécessaires à la création de paysages de qualité.

La réalisation de ces défis se heurte à deux obstacles :

- Les différentes disciplines qui traitent de l'aménagement du territoire sont trop cloisonnées et doivent pouvoir collaborer le plus possible.
- Les paysagistes doivent porter le message de l'importance du paysage au-delà du cercle des initiés.

Cette journée d'échanges doit permettre de poser les fondements permettant de faire que le Réseau aquitain du paysage soit un Réseau de la grande région du paysage.

**Catherine FARELLE** (Paysagiste conseil de la DREAL Aquitaine, contribuant au groupe de travail pour la relance du Paysage du MEDDE et enseignante à l'ENSNP de Blois) explique que l'association des paysagistes-conseils de l'État a été très sensible dès l'origine de la relance et s'est mobilisée à la suite du rapport *Paysage et aménagement* du CGEDD. Sous l'impulsion de sa présidente, l'association a produit un document qui va être publié prochainement, et s'intitule « *Vers une stratégie du paysage* ». Ce document propose un argumentaire visant à contribuer aux politiques publiques du paysage, en lien avec les réflexions développées à propos de la relance du paysage. Le rapport est accompagné en annexe de nombreux textes rédigés par des membres de l'association sur des sujets spécifiques. Le corps du texte s'interroge principalement sur la relation entre le paysage et les paysagistes. Les paysagistes-conseils de l'État bénéficient d'une légitimité, puisque leurs conseils renvoient à des études dont la qualité est essentielle pour accroître l'efficacité de leurs missions.

L'association des paysagistes-conseils de l'État a essayé d'identifier les difficultés rencontrées par les paysagistes et leur domaine d'exercice. L'histoire des paysagistes et du paysage est assez récente et n'a pas encore une culture suffisamment partagée. La reconnaissance de cette pensée est trop souvent réduite à une rationalité qui ne colle pas avec le paysage. L'association cherche à établir des définitions très simples sur le métier de paysagiste : « *Le paysagiste est le professionnel des études et du projet de paysage* ». Le travail du paysagiste est de livrer l'histoire d'un lieu vivant. La dimension de la médiation avec les populations est importante, puisque la lecture sensible du paysagiste représente ce que chaque habitant qui participe au projet de paysage ne sait pas forcément dire de manière aussi précise. Les paysagistes doivent poursuivre l'histoire du lieu par un projet que tout le monde pourra porter.

Ce rapport balaye chaque politique sectorielle pour permettre de faire des propositions appuyées dans chacune de ces politiques : la biodiversité, l'urbanisme, l'agriculture, l'énergie, etc. Il s'agit aussi de capitaliser et de diffuser une culture du paysage. Il est suggéré de verser systématiquement toutes les études de paysages réalisées à une bibliothèque commune, et cela porte l'idée d'un système d'information approprié au paysage. L'association des paysagistes-conseils de l'État lance une plateforme expérimentale pour initier ce recueil.

## Questions/réponses

**Alain COLLET** remarque que quand il demande à quelqu'un pourquoi il trouve un paysage beau, la réponse est toujours très difficile. Son interprétation est qu'il y a beaucoup de subjectivité dans la beauté du paysage.

**Jean-Pierre THIBAUT** répond qu'une des tâches du paysagiste est d'essayer d'expliquer à une population sa perception de la beauté. Il note que les populations arrivent souvent à une grande convergence en la matière. Un sens commun est donné à la beauté d'un lieu. Il lui semble que cela tourne autour d'un ordonnancement ou d'une capacité de compréhension des lieux.

**Catherine FARELLE** fait souvent travailler ses élèves sur leurs premières impressions sur un territoire. Ceci est subjectif, car chacun s'en fait une représentation différente sur laquelle chacun met des mots différents. En réalité, le sens commun émerge à travers des mots qui finissent par brosser un visage à ce territoire dans toute sa complexité, mais aussi toutes ses valeurs. Quelle que soit l'approche de chacun, cela aboutit à une expression de la subjectivité personnelle et à un partage.

**Christine GUERIN** relate qu'on lui a fait remarquer un jour que l'on ne reconnaît pas ce qui est beau quand on ne le connaît pas. En effet, un citoyen qui n'est pas éduqué sur l'espace dans lequel il vit, peut ne pas le trouver beau. Il est donc important d'intégrer le concitoyen dans cette démarche paysagère, parce que cela permet qu'il ait une bonne compréhension de son territoire.

**Marina THON HON** indique que la sensibilité du paysagiste a été évoquée, mais le « sensible » ne se résume pas au visuel. Il est également question de la qualité d'un ombrage liée à la qualité des feuilles de l'arbre, de la possibilité d'avoir une vue ou pas, d'être au vent, etc. Le paysage est l'articulation de tout cela. Pour cela, nulle éducation n'est nécessaire. Cela participe d'une dimension de plaisir et de confort.

**Victor BELLOC** confirme que la relation au paysage n'est pas seulement visuelle. Le rôle du paysagiste est aussi d'arriver à comprendre les systèmes de valeurs qui se cachent derrière un paysage, et qui construisent leur regard et leur notion de beauté.

**Jean-Pierre THIBAUT** déclare que la notion de développement durable réintroduit le citoyen d'aujourd'hui dans le sujet environnemental qui s'intéressait jusque-là plutôt aux générations futures. On y ajoute le bien-être d'aujourd'hui, qui passe aussi par une capacité d'être entendu et d'être acteur. L'approche paysagère donne aux

individus la capacité d'expression. Le principe de projet territorial de l'agenda 21 s'inscrit dans cette dimension participative, puisqu'il a aussi pour objectif que les gens participent. Il est regrettable de ne pas avoir intégré plus d'interaction entre l'agenda 21 et les paysagistes.

**Alain COLLET** insiste sur l'importance d'ajouter la gestion de la forêt à la notion d'agriculture.

**Jamila TKOUB** demande des précisions sur les échéances des appels à projets concernant le plan paysage, les ateliers des territoires, etc.

**Isabel DIAZ** répond que la deuxième session d'appel à projets sera lancée avant fin 2015.

**Marie VILLOT** ajoute que sur les plans de paysage, l'appel à projets a lieu tous les deux ans, donc le prochain appel à projets devrait être lancé fin 2016.

### **Séquence 1, le diagnostic : des hommes, des territoires et des dynamiques en cours**

#### **« L'appui à la reconnaissance du métier de paysagiste » et « renforcement de l'emploi »**

**Jamila TKOUB** ouvre la table ronde avec une première question. Elle demande une définition du métier de paysagiste d'hier, d'aujourd'hui et de demain.

**Paul TROUILLOT** (Président de la Fédération Française du Paysage sud Ouest Aquitaine/Limousin/Poitou-Charentes) répond que le métier de paysagiste est difficile à définir, car il s'agit d'un métier récent, en cours de reconnaissance et qui évolue au fil du temps et des pratiques. D'ailleurs, au niveau national et européen, ce métier n'a pas le même nom. Certains parlent de paysagistes-concepteurs, d'autres d'architectes-paysagistes. Il est difficile de définir le terme « paysagiste » vu l'ensemble des champs d'intervention que le métier couvre. Aujourd'hui, les écoles délivrant un diplôme de paysagiste sont : Versailles, Marseille, Bordeaux, Lille, Blois, Paris et Angers auxquelles s'ajoutent les diplômes européens.

Les pratiques sont encadrées par la Fédération française du paysage qui est le seul organisme professionnel représentant la profession. Il regroupe l'ensemble des membres de la profession : libéraux, salariés, étudiants et demandeurs d'emploi.

Le métier est encadré par un référentiel des bonnes pratiques, un code de déontologie. La Fédération française du paysage milite pour une reconnaissance de la profession dans le cadre de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

Le métier de paysagiste-concepteur est en pleine évolution depuis une quarantaine d'années. Les pratiques professionnelles étaient initialement tournées sur l'aménagement des parcs et jardins où l'on travaillait l'objet du paysage avec les usages et le milieu naturel. Aujourd'hui, le paysagiste travaille énormément sur la notion de grand territoire à très grande échelle. Le paysagiste-concepteur est aussi

un maître d'œuvre. Il est assistant en maîtrise d'ouvrage et peut conseiller les élus à toutes les échelles de leurs projets du jardin, du parc, du quartier et de l'îlot jusqu'au grand territoire. La notion de sensibilité est prédominante dans son action. Il travaille en articulation avec l'ensemble des professions du cadre de l'aménagement au sens très large. Le paysagiste approche la dimension subjective, sensible, culturelle, sociale, historique du paysage. Il a également la connaissance du végétal, du sol et du milieu. Son travail se situe à la charnière des préoccupations, des études d'aménagement entre l'environnement et l'architecture. Il intègre la dimension subjective, la prise en compte du milieu vivant, la créativité et le développement durable. Le paysagiste travaille sur un temps long, passé, présent et futur qui tient compte de l'histoire, de la culture, de la société, de l'économie avec une réflexion globale sur les enjeux et les pistes d'évolution. Il a la capacité d'établir un projet global et l'aptitude au diagnostic et au conseil. Le paysagiste-concepteur analyse et gère les mutations. Ségolène ROYAL a déclaré : « *Les paysagistes sont des éléments déterminants du cadre de vie, de la santé, du bien-être de chacun et la condition d'un art de vivre ensemble. Ce capital paysager qui constitue un bien commun mérite d'être préservé, réparé, plus équitablement distribué et mis en valeur* ».

Une réforme est à mener en profondeur sur les appels d'offres et les marchés publics, car comme le paysagiste est à l'articulation de différents domaines de compétences, les lois MOP ne sont pas adaptées à leurs pratiques. Les missions d'étude générales, de planification de programmation, les missions de conseil et d'expertise sont importantes. Le travail de médiation et de concertation avec le concitoyen est fondamental. Les paysagistes proposent également des missions d'accompagnement et de suivi après le chantier. Ils travaillent d'après les marchés d'appels d'offres publics et les concours de paysages qui sont en place. Ils peuvent composer des missions tout à fait adaptées à la problématique de chacun des acteurs.

**Jamila TKOUB** demande comment l'École nationale d'architecture et de paysage de Bordeaux prépare ses étudiants à cette diversité.

**Martin CHENOT** explique que l'objectif de la formation est de faire des citoyens qui soient porteurs de ces enjeux de défi planétaire, qui soient des citoyens planétaires. Une forme d'engagement est attendue. En outre, il s'agit de raconter l'histoire d'un territoire, donc il faut faire des individus qui soient à la fois des arpenteurs et des regardeurs capables de décrire et de comprendre les paysages. L'école doit aussi en faire des acteurs capables de partager et de diffuser leurs messages. Il faut en faire des transformeurs, puisqu'ils ont pour vocation d'agir sur le réel et ses représentations. Cette définition montre que le paysage est accessible à tous, ce qui le rend bon support de médiation et de démocratie, mais en même temps, il s'appuie sur des savoirs, des savoir-faire et des connaissances qu'il va falloir transmettre. Les écoles qui proposent le diplôme d'État de paysagiste ont eu l'occasion de repenser collectivement le référentiel de formation, puisque le diplôme vient de changer de version. Il est passé d'un diplôme de paysagiste DPLG qui consistait en une formation de 4 ans de bac+2 à bac+6 à un diplôme d'État de paysagiste, afin de se mettre en cohérence avec le système européen de l'enseignement supérieur (LMD).

L'ancienne version ne permettait pas de faire correctement des relations entre la formation d'architecte et celle de paysagiste, puisqu'elles étaient décalées dans le temps. Cela entraînait également des difficultés d'accès au doctorat pour les paysagistes.

Les grands axes de compétences recherchés reposent notamment sur la question de l'expertise, du diagnostic, du pronostic afin de comprendre le territoire et sa dynamique d'évolution. Le projet de paysage repose sur la maîtrise d'œuvre opérationnelle qui consiste en la transformation d'un espace donné. Le projet de paysage doit être envisagé en tant que planification dans le cadre du projet de territoire. Enfin, il doit être envisagé en tant que gestion, accompagnement et évolution du présent. Il s'agit de prendre en compte l'évolution des usages, des pratiques et de comprendre comment le paysage peut accompagner cela.

L'École forme et initie les paysagistes à la démarche de recherche. Il s'agit d'arriver à objectiver le subjectif ou le subjectif collectif afin de fonder un certain nombre de diagnostics. La médiation est un axe sur lequel l'école de Bordeaux met beaucoup l'accent.

**Jamila TKOUB** demande quels sont les dispositifs à disposition des professionnels en matière de formation continue.

**Paul TROUILLOT** confirme que la profession de paysagiste est en constante évolution, elle doit se mettre à jour quotidiennement. La Fédération française du paysage a monté depuis cinq ans son propre organisme de formation professionnelle pour la formation continue. Ce dernier se trouve à Bordeaux. Il s'agit d'un partenariat avec le centre de formation des Architectes d'Aquitaine qui permet d'accueillir les formations à Bordeaux. Les formations portent sur huit thématiques, notamment autour de l'accessibilité, du sol, de la gestion des eaux de pluie, de l'arbre et du vivant. Il y a également des formations techniques pointues en infographie et informatique. Depuis 2010, 240 paysagistes ont suivi ces formations.

**Jamila TKOUB** demande quelques éléments chiffrés sur le nombre de praticiens en France ou sur le nombre de diplômés chaque année.

**Martin CHENOT** répond qu'il existe environ 3 000 praticiens en France. Il existe sept écoles de paysagistes en France qui forment chaque année entre 200 et 250 diplômés. L'École de Bordeaux a des promotions d'environ 30 étudiants, donc il y a entre 25 et 30 diplômés par an. Il existe un paradoxe entre les besoins mis en avant par la nouvelle loi sur la reconquête des paysages et la situation de la profession. Ce paradoxe est mis en évidence par le désir d'une société à améliorer sa qualité de cadre de vie et son incapacité à faire appel aux professionnels dont c'est le métier. Il faut donc agir là-dessus et être très actif en matière de sensibilisation et de diffusion de cette culture. Les paysagistes doivent être eux-mêmes ambassadeurs de ces valeurs et de l'efficacité de la dimension paysagère.

**Paul TROUILLOT** ajoute que les chiffres sont vagues. On ne sait pas exactement combien la profession compte de praticiens. L'enquête engagée par le Bureau des paysages est déterminante pour la profession pour connaître le nombre de praticiens, sur quel territoire géographique ils agissent et quelles sont les différentes

pratiques. La Fédération française du paysage milite beaucoup pour qu'il y ait plus de paysagistes en maîtrise d'ouvrage publique. Un premier recensement avait fait état de 4 000 paysagistes, mais il faudrait recontacter chacun pour savoir qui est toujours en activité. Les paysagistes ne sont pas assez nombreux pour répondre aux besoins du plan de reconquête, mais malheureusement, les paysagistes ont beaucoup de mal à vivre de ce métier. Il semblerait que les paysagistes soient 3 000 sur le territoire national, alors qu'il y a 2 000 architectes sur l'Aquitaine. Il faut donc aider la profession et communiquer sur ses missions.

**Jamila TKOUB** demande quelles sont les pistes en matière d'outils de communication.

**Martin CHENOT** dit que l'École nationale d'architecture et de paysage de Bordeaux sera la seule dans la future grande région. Elle aura donc un rôle important à jouer. Elle est considérée comme centre de ressources. La bibliothèque de l'École est à disposition de tous les praticiens. L'École travaille sur un Atlas régional en Aquitaine des productions pédagogiques qui serait un système accessible en ligne sur la plateforme de l'État.

**Paul TROUILLOT** ajoute que la Fédération française du paysage édite tous les ans « *L'année du paysage en France* » qui recense l'ensemble des projets réalisés par la profession, diffusé à 5 000 exemplaires. D'autre part, au niveau national, les Assises européennes du paysage auront lieu en mars 2016 à Nice, sur le thème du paysage méditerranéen. Il est à noter également l'existence des états généraux du paysage. Très prochainement, aura lieu une exposition sur les principaux diplômés et écoles de paysage en France. Un travail est également mené sur la constitution de la mémoire professionnelle. Tous les deux mois, le samedi matin, la Fédération française de paysage reçoit au Pavillon de l'Arsenal à Paris un paysagiste. Les mémoires sont disponibles sur le site Internet de la Fédération sous format vidéo.

## Questions/réponses

**Alain COLLET** raconte que lors d'un cours qu'il avait suivi concernant le paysage, son professeur regrettait que lorsqu'un particulier ou une collectivité construisait une maison, on ne s'occupait de l'extérieur qu'après s'être installés dans la maison. On réalisait seulement à ce moment-là que le jardin était mal placé. Il invite aux réactions sur cette remarque.

**Martin CHENOT** pense que cette remarque a été récurrente dans l'opposition entre architectes et paysagistes. L'existence de cette école montre une volonté de réunir ces professions et d'arriver à ce qu'elles reconnaissent entre elles leurs compétences respectives. Il est à souhaiter que les architectes et paysagistes qui sortent de cette École ne renouvellent pas ce genre d'erreurs.

**Paul TROUILLOT** confirme qu'aujourd'hui, les choses évoluent en la matière. Dans certains marchés publics, des paysagistes sont mandataires sur des ZAC. En Allemagne, un paysagiste est obligatoire dans la dépose d'un permis de construire. De nombreuses choses pourraient être mises en place et permettraient de redynamiser la profession.

**Jamila TKOUB** demande quels sont, selon les deux intervenants, les défis à relever en matière de reconquête du paysage dans le territoire du Grand Sud-Ouest.

**Martin CHENOT** répond que ce territoire compte de grandes thématiques. Toute collectivité qui se crée est en quête d'identité, de définition et d'appropriation par les citoyens. Le paysage a un rôle majeur à jouer là-dedans. Il y a des projets à monter autour de l'identité sur les représentations mentales de cette grande région du point de vue du paysage. Le littoral constitue un axe évident de réflexion et de recherche qui renvoie aux grands défis, notamment sur les enjeux climatiques, la biodiversité et la pression d'urbanisation. L'autre axe de réflexion reposerait sur les questions de production alimentaire et de production de matières premières. Il est important que les paysagistes puissent apporter leur regard sur les territoires ruraux au sens large.

**Paul TROUILLOT** ajoute un deuxième enjeu qu'est la dualité entre la fragilité de ces milieux et de ces sites et la très forte attractivité de la région Grand Sud-Ouest.

## « 1 000 projets pour les paysages »

**Marie-Line MICHEAU-HERAUD** (1ère adjointe au maire de Camblanes-et-Meynac) indique que les communes de Quinsac, Camblanes-et-Meynac et Saint-Caprais se sont réunies pour mener le projet « *Points de Vue 2015-2016 – Estey de la Jaugue, de sa source à la Garonne* ». Les politiques publiques ont la volonté de faire quelque chose de beau avec l'approche facilitatrice et participative. Les élus doivent relever le défi de la ville durable et faire participer les citoyens au paysage. La question centrale est le droit au paysage avec tous les enjeux écologiques et environnementaux. Le projet d'Estey de la Jaugue revêt toute la dimension du développement durable qui articule l'humain, l'environnement et tout l'aspect citoyen.

**Stéphanie VENTURA** (adjointe au maire de Quinsac – Cadre de vie & environnement) rappelle que les élues de ce territoire ont déjà valorisé les paysages des coteaux et des chemins remarquables empruntés autrefois sur leurs trois communes. Elles ont également valorisé en 2013 les rivages extraordinaires de la Garonne de Quinsac jusqu'à Camblanes-et-Meynac. En 2015, la commune de Saint-Caprais s'est associée aux deux autres communes pour le projet Estey de la Jaugue. Il s'agit d'un ruisseau affluent de la Garonne. Sa source se situe à Saint-Caprais-de-Bordeaux. L'Estey de la Jaugue traverse la commune de Camblanes-et-Meynac et se jette au port de Quinsac. D'avril 2015 à septembre 2016, les élues ont travaillé autour de cet environnement paysager. Leur premier travail a été de rencontrer tous les habitants des bords de la Jaugue. Il s'agit d'un ancien territoire rural, désormais périurbain, puisque la communauté de communes des bords de l'entre-deux mers est à 15 km de Bordeaux. On y trouve encore des paysages boisés de caractère qui se situent aux abords de ces cours d'eau et sur les bords de Garonne. Ce territoire est resté assez sauvegardé, puisque c'est un territoire viticole encore bien en action. On peut donc engager une politique de médiation avec les citoyens et les nouveaux arrivants autour de cette valorisation des paysages afin que chacun puisse partager le même territoire.

Le premier axe de développement a consisté en l'organisation de rencontres avec les habitants. Il a fallu construire l'itinéraire. Certains propriétaires étaient très favorables au projet, mais d'autres étaient très inquiets d'ouvrir des parcelles contre leur jardin au public de plus en plus nombreux. Certains ont été très difficiles à convaincre. Ont été engagés des chantiers « Estey solidaire et citoyen » avec notamment un chantier jeunesse durant l'été, mené avec l'association jeunesse Concordia, qui a remis en état avec des jeunes européens, le lavoir de Garistoy. La particularité de cet Estey est qu'il a une dimension historique forte, puisqu'il contient des traces d'anciens moulins, des lavoirs, d'anciennes écluses, d'anciens bornages. Autrefois, les bateaux arrivaient au port de Quinsac et les gabares remontaient charger le blé et les tonneaux de vin aux moulins. Ce projet a donc permis de révéler à nouveau cette dimension historique de l'Estey comme garant d'une activité humaine passée. Cela pourra entraîner un intérêt de la part des élus pour engager des actions de soutien de ce cours d'eau.

Ce projet s'appuie également sur un travail mené avec les jeunes dans les structures éducatives et socio-éducatives du territoire. Trois écoles sont positionnées sur ce projet : des classes élémentaires CM1, CM2 font un travail autour de l'environnement avec une médiation autour de l'eau et les habitants de l'Estey en collaboration avec l'association Terre et Océan. Des classes Arts plastiques travaillent en lien avec le commissariat d'exposition sur la création d'œuvres originales avec des artistes confirmés dans le paysage pour ce chemin qui s'ouvrira d'avril à septembre 2016. Les étudiants de l'ENSAP Bordeaux ont participé à ces travaux qui étaient l'occasion pour eux d'intervenir sur les paysages périurbains.

**Bernard BRUNET** confirme que deux enseignements d'arts plastiques ont eu lieu plusieurs années de suite sur Quinsac, Camblanes et Saint-Caprais-de-Bordeaux pour les étudiants paysagistes. Il s'agit de leur faire faire une création arts plastiques in situ et de leur faire explorer le moment particulier de la création dans le travail du paysagiste. Ce travail créatif est une dialectique qui s'installe entre un lieu et la part d'imagination, d'interprétation afin de porter un nouveau regard sur ce lieu. Cela contribue à révéler les lieux parfois différemment avec leur contenu poétique, écologique, historique. Les étudiants travaillent beaucoup avec les matériaux naturels. L'implication de l'école dans les territoires régionaux auprès des élus est importante.

**Stéphanie VENTURA** affirme que la démarche de revalorisation de l'Estey a pris une direction volontairement solidaire. Ce projet bénéficiait d'un large soutien du Conseil départemental. Les techniciens de Mission paysage ont toujours accompagné et valorisé ce projet. La dimension sociale a pour vocation de permettre aux acteurs qui interviennent dans le champ professionnel et de la réinsertion d'avoir un cadre d'intervention pour restaurer et créer les cheminements. Les chemins empruntés seront quasiment tous sur des propriétés privées. L'association Rêve, grâce à la réinsertion de personnes dans les espaces verts, va créer les chemins sous le conseil d'un technicien de l'eau avec une approche paysagère. L'humain doit avoir une place centrale au cœur de ce projet.

Ce projet fait partie des initiatives OCEAM de la Surfrider Fondation. Il est organisé des opérations de collecte de déchets aquatiques le long de l'Estey et sur les rives

de la Garonne aux abords de l'Estey. En 2015, deux classes d'écoles, des adultes volontaires, une section de jeunes collégiens y ont participé et ont ramassé 9 m<sup>3</sup> de déchets.

Ce projet proposera un parcours composé de quatre boucles qui seront animées par des temps forts comme notamment les balades vigneronnes créées en collaboration avec l'OTEM (l'Office de tourisme de l'Entre-deux-Mers) et l'Office du tourisme de Bordeaux. À raison d'au minimum un dimanche par mois, des châteaux situés au bord de la Jaugue seront ouverts et pourront faire déguster leur production. Ceci offre donc également une animation économique, puisque cela contribue à valoriser le territoire économique. Parfois, les châteaux constituent une clé d'entrée pour la sensibilisation au paysage. Ce projet s'inscrit dans différentes rencontres :

- La Fête européenne des moulins au travers d'une opération portes-ouvertes d'un moulin situé sur la Jaugue qui a été entièrement rénové par son propriétaire.
- Les jardins remarquables.
- Les journées du patrimoine.

En 2015, il a été fait le choix de se consacrer avec quatre artistes chevronnés ayant l'habitude de travailler in situ ou dans des propositions plastiques en lien avec le paysage. Ils devaient s'engager à choisir quatre jeunes étudiants dans cette démarche plastique et individuelle. Ils vont intervenir, en lien avec les responsables des structures éducatives et socio-éducatives concernées dans une médiation commune pour aboutir à une œuvre complémentaire à l'œuvre majeure de l'artiste. Il est fixé un temps donné ainsi que des exigences sur la pérennité de l'ouvrage. Tous les matériaux peuvent être utilisés. La visite des lieux est obligatoire, puisqu'elle permet aux artistes de se positionner par rapport au lieu. Le commissaire d'exposition a lui-même identifié des lieux majeurs dans le parcours, mais insiste sur l'importance de la médiation avec l'artiste.

Il est difficile d'obtenir des soutiens financiers permettant de rémunérer les différents intervenants. Le projet bénéficie d'un large soutien du Conseil départemental de la Gironde, d'un soutien de la communauté de communes des portes de l'entre-deux-Mers, du Conseil régional d'Aquitaine. Et les trois communes impliquées contribuent également au financement.

**Jean-Pierre THIBAUT** suggère de faire appel à l'Agence de l'eau pour le financement.

**Stéphanie VENTURA** réaffirme que la question de l'argent est toujours très épineuse sur les paysages. Par rapport au financement de l'Agence de l'eau, comme le porteur du projet est communal, tout ce qui relève de l'entretien des cours d'eau est géré dans le cadre d'un syndicat propre au bassin global de la Jaugue ou ceci est en compétence avec la communauté de communes. La loi sur l'eau est très contraignante et même l'Agence de l'eau n'a aucune possibilité d'accompagner le projet en termes de financement si ce cadre-là n'est pas respecté.

L'idée serait de proposer un sujet de mémoire à un étudiant sur cette histoire vivante. Cela permettrait de revenir ensuite vers une médiation auprès de l'ensemble des élus de la communauté de communes en charge de l'environnement ou positionnés sur l'aménagement du territoire pour voir ce qu'il est possible de faire sur cette question de ce bassin versant.

**Marie-Line MICHEAU-HERAUD** affirme qu'il faut énormément d'énergie pour porter ce projet. Il manque des financements.

**Une participante dans la salle** demande si la DRAC a été sollicitée.

**Stéphanie VENTURA** acquiesce, mais le projet ne rentre pas dans leur cadre d'intervention. Comme ces opérations autour de l'Estey ont un petit historique, des réunions communes sont organisées entre le Département et la Région, et les différents acteurs essayent de voir dans quel cadre ils peuvent se positionner. Les soutiens financiers doivent être davantage consacrés à des projets plus ambitieux, mais ce projet Estey de la Jaugue reste un projet modeste.

**Jean-Pierre THIBAUT** explique que beaucoup plus en amont, dans la vallée de l'Arize, vers Toulouse, un projet extrêmement comparable se développe.

**Stéphanie VENTURA** confirme que ce genre d'initiatives se développe.

**Un participant dans la salle** demande si les élus ont pensé à la découverte des plantes sauvages.

**Marie-Line MICHEAU-HERAUD** explique que les élues de ces communes travaillent avec plusieurs associations, comme Terre océane qui est une association tournée sur l'environnement, avec la LPO (Ligue pour la protection des oiseaux). Elles sont preneuses de toute aide et de tout soutien dans le projet.

**Victor BELLOC** demande ce qu'il en est du mécénat, notamment de la part des domaines viticoles.

**Stéphanie VENTURA** explique qu'il n'est pas vraiment possible d'envisager du mécénat d'entreprises commercialisant de l'alcool. Quand on pense le paysage, il faut penser le territoire de façon globale et les entreprises sont sur ce territoire et elles ont intérêt à participer à cette valorisation. Il pourrait être envisagé, si des entreprises devenaient mécènes, qu'elles invitent leurs clients à participer à ces balades vigneronnes en lien avec le paysage, les belles demeures, etc. L'entreprise doit trouver une plus-value à intégrer ce genre de projets.

**Dominique SAUMET** indique que la maison de Cognac Rémy MARTIN a participé au financement de la remise en état du parc François 1<sup>er</sup> de Cognac. Ils n'ont seulement pas pu mettre de publicité sur leur maison dans le parc. Quelle est la différence entre le mécénat et le sponsoring ?

**Stéphanie VENTURA** répond que dans le cadre du sponsoring, le logo des financeurs apparaît dans le livret d'exposition. Le sponsor s'engage à un instant T sur la manifestation, alors que le mécénat, par la reconnaissance de la valeur du projet, s'engage sur un long terme à aider à la valorisation. Le mécène est partie prenante du projet et n'a pas besoin de faire valoriser son action.

**Jamila TKOUB** demande s'il a fallu acculturer les habitants du bord de l'Estey à la notion de paysage et à l'idée que leur cadre de vie devait être partagé avec le plus grand nombre.

**Marie-Ange REY** explique que cela a constitué une difficulté. Tout d'abord, une réunion a réuni tous les propriétaires de parcelles où passe la Jaugue. Celle-ci a révélé énormément d'inquiétudes. Un long travail de conviction s'est engagé progressivement. Désormais, il est important que les publics respectent correctement les espaces pour éviter que les propriétaires ne ferment leur propriété.

**Sophie DE STOPPELERE** ajoute qu'une des propriétés traversées par l'Estey de la Jaugue est un site classé.

**Jamila TKOUB** demande si le projet est inscrit sur la plateforme des « 1 000 projets pour les paysages ».

**Stéphanie VENTURA** déclare que cela sera fait.

**Marie-Ange REY** ajoute que des conventions sont passées avec les propriétaires, au travers desquelles, eux et les porteurs du projet s'engagent au respect de tout ce qui sera mis en place. Ces conventions sont la condition sine qua non pour passer sur la parcelle du propriétaire.

**Jamila TKOUB** demande si les représentants du ministère ont eu des retours de porteurs de projets inscrits sur la plateforme « 1 000 projets pour les paysages » et de l'avantage qu'ils en ont tiré.

**Marie VILLOT** n'a pas encore de retour en la matière.

**Sophie DE STOPPELEIRE** demande si le nombre de visiteurs du projet précédent sur les bords de Garonne a été comptabilisé.

**Stéphanie VENTURA** explique que pour l'accueil des publics, il est procédé à l'édition d'un guide présentant les informations pratiques ainsi que la charte du randonneur. Il a été décidé d'en distribuer un par famille. Ce guide a été édité à 5 000 exemplaires et tous ont été distribués. Le cahier d'exposition a été édité à 500 exemplaires et tous ont également été distribués. Il est à noter que ce projet n'avait duré que trois mois.

**Jean-Pierre THIBault** demande s'il ne serait pas opportun pour la Métropole de Bordeaux d'appuyer ce projet même s'il est en dehors de leurs compétences territoriales. Il suggérerait qu'il y ait une solidarité entre cet espace en périphérie de l'agglomération qui reçoit une grande partie des actifs de la Métropole et qui en constitue un terrain de loisirs.

**Stéphanie VENTURA** répond que cela sort de leur cadre réglementaire.

**Catherine FARELLE** déclare que l'Estey constitue une porte verte de Bordeaux. Il rentre dans le cadre d'un processus très lent de fabrication d'une politique urbaine à partir de cette initiative qui devrait pouvoir grossir à partir d'une prise de conscience.

**Marie-Line MICHEAU-HERAUD** note l'importance du travail sur l'histoire, essentiel dans le projet pour sensibiliser les gens.

**Philippe ROUBIEU** souligne l'importance de collaboration entre les différents acteurs du territoire. Il faut certainement prévoir une restructuration des différentes gouvernances qui éventuellement, tiendront mieux compte des besoins mutuels entre les centralités et les territoires plus périphériques.

**Bernard BRUNET** s'interroge sur l'émergence de nouvelles formes de politiques publiques locales. Durant des décennies, l'action publique locale portait quasiment essentiellement sur l'équipement et l'aménagement. Désormais, une sorte de politique publique locale hybride se développe, une nouvelle forme environnementale, culturelle, créative, artistique, éducative, etc. Cela permet de transformer la matérialité des choses et le regard sur celles-ci.

**Marie-Line MICHEAU-HERAUD** regrette que sur cette communauté de communes, les enjeux environnementaux ne sont pas une priorité des politiques publiques.

**Stéphanie VENTURA** insiste sur l'importance de la notion de réseau d'élus qui dépasseraient leur territoire et se poseraient les mêmes questions.

**Paul TROUILLOT** ajoute que cela s'inscrit dans la nécessité de considérer le paysage dans l'ensemble du territoire.

## *Séquence 2, le paysage au cœur de sujets d'actualité : projet de territoire, énergie, reconquête de territoires urbanisés.*

### « Plans de paysage »

**Alain GUGLIELMETTI** (DREAL Midi-Pyrénées (anciennement AMO pour les plans de paysage au niveau national) rappelle que le plan de paysage est lié à un travail fait dans les années 90 par la Direction de l'aménagement et de l'urbanisme. Ce travail avait été entrepris pour essayer de valoriser les paysages ordinaires par opposition aux paysages les plus remarquables qui étaient protégés. À l'époque, la DAU s'était saisie de la question et avait élaboré un guide qui a été à la base de la loi Paysage de 1993. Cette première méthodologie a donné lieu à un certain nombre d'études sur les territoires autour des années 1995 et 2000. Une stagiaire du ministère de l'Environnement a recensé en 2006, 120 plans de paysage et elle avait regardé quelles en avaient été les remontées. Il s'est avéré qu'un tiers de ces études de paysage n'ont connu aucune suite.

Une relance a été initiée en 2012 sur les plans de paysage. L'idée a été d'y impliquer les partenaires locaux tels que les élus, le milieu socio-économique et les populations. Il a été décidé d'inclure dans la stratégie de plan de paysage **les objectifs de qualité paysagère**, leurs fondements ayant été définis par la convention européenne du paysage. Le but était de travailler, non pas à l'échelle d'une commune, mais plutôt à l'échelle de territoires intercommunaux, sachant que le paysage ne s'arrête pas à la limite administrative. Deux appels à projets s'en sont suivis, le premier en 2013-2015 et le second qui est en cours sur 2015-2017.

L'idée de ces appels à projets est de tenter de généraliser la démarche par une capitalisation des expériences au niveau national, que ce soit en termes de méthode, en termes d'outils et notamment d'outils d'association et de concertation, et de regarder s'il y a des expériences novatrices, sachant que le paysage peut recouvrir différents aspects. De fait, la méthode peut être différente selon les territoires.

L'écueil du plan de paysage, c'est qu'il ne s'agit pas d'une démarche obligatoire. C'est une démarche volontaire des territoires qui doit être un outil stratégique partagé entre les élus, les acteurs du territoire et la population. Le plan de paysage définit des axes d'intervention et un programme d'actions. Ces programmes d'actions peuvent impliquer d'autres politiques publiques. D'autre part, cette démarche paysagère doit vivre sur le long terme. Malgré le volontarisme des élus et des porteurs du projet, il faut que la démarche se poursuive.

La garantie de pérenniser cette démarche repose sur une structuration autour d'une collectivité pérenne. De fait, il est nécessaire de travailler à l'échelle intercommunale et d'avoir un portage politique qui soit bien établi. Il est important que les élus référents soient bien identifiés, que les collectivités qui sont directement interpellées puissent montrer qu'elles sont intéressées par la démarche. L'animation technique régulière contribue également à la pérennité du plan de paysage. Un animateur technique convaincu aide le politique à porter son plan de paysage et à assurer l'animation auprès du bureau d'études retenu, mais aussi lors de la concertation et de l'association des différents acteurs.

Le plan de paysage s'établit en trois phases bien distinctes :

- Poser le diagnostic pour identifier, caractériser et qualifier les paysages. Il permet de bien mettre en perspective les dynamiques et les enjeux liés à ce territoire-là.
- Orienter les objectifs de qualité paysagère qui constituent le cœur du plan de paysage.
- Élaborer un programme d'actions qui consiste à mettre en œuvre le plan de paysages. Celui-ci peut être très vaste, mais l'expérience a montré qu'il pouvait être préférable de se concentrer sur un certain nombre d'actions bien précises pour être sûr de pouvoir les réaliser.

Il s'agit d'un processus exigeant à la fois pour les maîtres d'ouvrage et pour les prestataires, qui nécessite une bonne connaissance du territoire et un engagement fort, d'où l'importance du processus de concertation et d'association. Il faut s'assurer d'avoir les moyens techniques et humains au travers de l'équipe projet qui va travailler sur le territoire, mais aussi au niveau de la maîtrise d'ouvrage.

Il s'agit d'identifier et de caractériser les unités et structures paysagères au travers d'une déclinaison quand on en dispose et notamment des atlas de paysages départementaux. Il faut savoir les représenter et appréhender les dynamiques paysagères, l'évolution des paysages et des structures. Le plan de paysage doit également s'attacher à identifier les enjeux actuels et tendanciels comme prendre en compte, l'évolution de la présence des énergies renouvelables dans le paysage. Il est important de revêtir un caractère prospectif afin de voir ce qui pourrait émerger

dans les 10 ou 20 ans à venir entraînant une évolution du paysage. Il peut être envisagé de développer à cette occasion un observatoire du paysage qui peut être mis en place de manière simple, permettant de voir comment évolue le paysage et pouvant être facilement partagé grâce à Internet. Il s'agira enfin de qualifier les paysages, donc de déterminer les valeurs paysagères des territoires en question et notamment les valeurs paysagères portées par les acteurs. Cela fait toujours appel à l'association des acteurs du paysage. Cela permet d'identifier les atouts et les faiblesses du territoire et peut éventuellement mettre en évidence les dysfonctionnements et les incohérences entre différentes politiques publiques.

La phase de définition des objectifs de qualité paysagère est cohérente avec la loi ALUR en 2014 qui les introduit dans les SCOT et les PLU(I). Les objectifs de qualité paysagère doivent être partagés et correspondre à des réalités du territoire, afin de pouvoir en faire découler des axes d'intervention efficaces.

Le programme d'actions tient en trois objectifs :

- Protection des paysages dans la mesure où certains paysages sont menacés,
- Gestion des paysages,
- Aménagement des paysages.

Ces actions peuvent se décliner en plusieurs temps selon les éléments de réglementation, de planification, de pédagogie, de communication. Il s'agit d'être dans l'opérationnalité et de renvoyer à des opérations d'aménagement et notamment à des plans de gestion. Elles peuvent renvoyer à des opérations qui seraient exemplaires. Il peut être très bénéfique de permettre aux gens d'aller voir à proximité de chez eux ce qui a pu se faire sur un territoire connexe quand une opération de paysage y a été déclinée. Le programme d'actions peut également prévoir les modalités d'animation du plan de paysage, élément important dans la durée du plan de paysage, mais aussi ultérieurement. Il est essentiel que cette animation interpelle directement les autres politiques publiques. Enfin, il est nécessaire d'envisager une évaluation régulière de ces actions afin de pouvoir utiliser les retombées pour développer la stratégie paysagère au niveau national. Le paysage, grâce à son aspect de transversalité peut permettre de faire des économies. Les futurs appels à projets vont peut-être permettre de développer les indicateurs quantifiables d'évaluation.

La politique d'appel à projets a été relancée avec une contribution de l'État à hauteur de 30 000 euros (deux fois 15 000 euros) sachant que les appels à projets sont faits sur deux ans. En théorie, la première année est consacrée au diagnostic et aux enjeux et la deuxième année est consacrée aux objectifs de qualité paysagère et au plan d'actions, mais les plans de paysages peuvent durer plus longtemps. Au travers de ces appels à projets, s'est développée une démarche type afin d'en tirer les enseignements et les éléments de méthodologie que l'on pourra thésauriser, développer et partager avec le plus grand nombre. L'idée est de généraliser le processus de plan de paysage indépendamment des appels à projets.

Le premier appel à projets date de 2013 et a retenu 21 lauréats. Le second appel à projets qui s'est déroulé début 2015 a retenu 25 lauréats auxquels ont été associés

cinq territoires qui étaient déjà très engagés dans leur démarche de plan de paysage. Ils pourront ainsi partager leur expérience avec les autres territoires, mais ils ne bénéficient pas des 30 000 euros.

Les lauréats 2013 et 2015 couvrent relativement bien le territoire national. Les 46 lauréats et les 5 territoires associés représentent 23 régions dont trois DOM. Cela concerne 45 départements, soit presque la moitié des départements français. Les porteurs de projet sont diversifiés, mais pour 50 %, il s'agit de communautés d'agglomération et communautés de communes. Les syndicats mixtes de collectivités représentent 20 % des porteurs de projets et 17 % d'entre eux sont des PNR. Des associations, des pays d'art et d'histoire se sont aussi impliqués dans cette stratégie. Enfin, d'autres lauréats plus atypiques sont identifiés, notamment le Conseil régional de Basse-Normandie en 2015 ou des communes seules.

Il a été procédé à une enquête pour connaître la motivation des lauréats à mener une stratégie de paysage. Ils partaient la plupart du temps d'un problème de dégradation paysagère avérée ou tendancielle. Pour 60 % des lauréats, la volonté est de décliner les plans de paysage dans leurs documents de planification (SCOT, PLU, PLUI). 40 % des lauréats sont intéressés par la question de l'aménagement de l'espace et des dynamiques urbaines. 20 % s'intéressent à ces projets par rapport à des questions agricoles. 10 % des lauréats s'intéressent plus à la question patrimoniale. D'autres motivations concernent la place de la forêt, son évolution et sa gestion, la question du cadre de vie, les problématiques touristiques. Pour les territoires littoraux, la gestion du trait de côte constitue un élément important, en lien avec la pression touristique mais aussi la pression du réchauffement climatique et de la montée des eaux. La question du lien entre le paysage et les énergies renouvelables commence à émerger. Certains territoires se posent la question des risques et notamment du risque inondation.

Le CEREMA et le Bureau des paysages ont mis en place un certain nombre d'outils permettant de faire vivre un « club national plan de paysage » :

- Un site Alfresco qui est un site de partage et d'échange sur les plans de paysage. Il compte une centaine d'inscrits.
- Une lettre d'information trimestrielle qui permet d'informer sur l'actualité de la vie du club, l'actualité sur le paysage, des éclairages méthodologiques ponctuels sur un thème plus ou moins large, des paroles d'acteurs.
- Un séminaire annuel qui permet de réunir les lauréats et de travailler sur les avancées techniques et méthodologiques, de faire le bilan de ce qui s'est fait au cours de l'année précédente, de faire témoigner des territoires ayant eu des démarches similaires et des professionnels.
- Des groupes techniques thématiques dont le premier a porté sur la manière dont on implique les populations, le deuxième sur les objectifs de qualité paysagère et le troisième sur la façon d'élaborer un plan d'actions. D'autres sont à venir.

Dans le code de l'urbanisme, un certain nombre d'articles précisent la question de la qualité paysagère que l'on retrouve de façon récurrente, au niveau du SCOT, dans le

rapport de présentation, dans le PADD et dans le PLU, PLUI. Les outils juridiques du code de l'urbanisme font de la question du paysage une donnée incontournable, quel que soit le document à rédiger.

## Questions/réponses

**Dominique SAUMET** demande dans quelle mesure on peut encore envisager des projets de plantation d'arbres le long des routes. Cela devient compliqué alors que cela participait de la culture française du paysage.

**Alain GUGLIELMETTI** Quelques années auparavant, des services arrivaient à replanter des arbres en bord de route à 4 mètres du bord de chaussée malgré les règles définies, au travers d'une argumentation à la fois sécuritaire et paysagère.

**Dominique SAUMET** note que le Conseil régional de la future grande région est porteur de projets de replantation.

**Alain GUGLIELMETTI** indique que la question de fond porte sur la distance et donc sur des problèmes d'emprises

**Jean-Pierre THIBAUT** s'interroge sur des termes qu'il a vus apparaître dans un plan de paysage : « résidence paysagère », « bon voisinage ». D'autre part, quelle est la proportion d'élus et de techniciens dans le Club des plans de paysage ?

**Alain GUGLIELMETTI** déclare que ce sont pour l'essentiel les techniciens qui assistent aux réunions. Quelques élus y participent, mais ils sont plus difficiles à mobiliser. En région Midi-Pyrénées, il est à noter une tentative de constitution d'un club régional pour essayer de fédérer à une échelle locale les ambitions de développement des plans de paysage. Ainsi, au-delà des lauréats régionaux, l'ambition est bien d'aider techniquement les territoires qui n'ont pas été choisis dans le cadre de l'appel à projets à développer leur stratégie de plan de paysage.

**Catherine FARELLE** pense qu'il serait opportun de réfléchir à la question du constat. Ce dernier est intégré dans le diagnostic, mais le séparer du diagnostic serait extrêmement intéressant, parce que cela repose la question de la subjectivité, de la lecture sensible et de la médiation. Cette lecture sensible est très importante, parce qu'elle permet de lire le paysage de manière transversale et de saisir les aspects immédiatement de manière transversale. Il est donc important de toujours affirmer l'efficacité de la question subjective.

D'autre part, on a tendance à bien relever les dynamiques dans les méthodologies, mais il serait intéressant de distinguer dans ce domaine, d'une part, la fabrication des paysages du point de vue de l'histoire géologique et de l'intervention humaine, pour ensuite, considérer les dynamiques récentes. Regrouper tout cela dans un mot unique risque de réduire l'interprétation que peuvent en faire les bureaux d'études. Certains racontent le pays et le récit des hommes tandis que d'autres entendent simplement la dynamique récente depuis les 50 ou 20 dernières années.

Enfin, se pose, avec les intercommunalités de plus en plus grandes, la question de la dimension d'exercice d'un plan de paysage pour qu'un paysagiste puisse arpenter le territoire d'études, les perceptions étant primordiales.

**Jean-Pierre GEIB** (directeur adjoint du PNR des Caps et Marais d'Opale) présente le plan de paysage du Bassin carrier de Marquise dans le Nord-Pas-de-Calais 1994-2014-2044, ainsi que les retours d'expérience sur celui-ci. Ce plan de paysage existe formellement depuis 1994. La particularité de ce plan de paysage est situé dans le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale entre le Grand Site national des 2 Caps et du marais audomarois classé en la Réserve de Biosphère et RAMSAR. Il est situé à la limite entre Artois et Flandres.

Les liens entre la géologie et les différents usages des sols sont simples et directs : le déterminisme est omnipotent. Ainsi, dans cette structure géologique particulière qu'est la « boutonnière » du Boulonnais, le socle primaire, à la faveur de failles, affleure dans sa partie nord. Constitué principalement de calcaires massifs qui font l'objet des exploitations de carrières, il est plus ou moins recouvert de terrains jurassiques plus récents qui forment, avec les contenus des secteurs faillés, les matériaux dits « stériles ». Lors de l'exploitation, sur 4 tonnes extraites, une est à mettre en dépôt. Ces carrières ont près de 120 mètres de profondeur pour la plus grande ; elles sont en gradins. Les plus hauts dépôts atteignent près de 50 mètres de haut par rapport au terrain naturel.

Le bassin carrier s'étend sur 2500 hectares, concerne 9 communes et 4 exploitants carriers.

Après la signature en 1987 pour la construction du Lien Fixe TransManche, la production du bassin carrier a doublé, passant de 5 millions de tonnes à 10 millions. Les autorisations, et surtout les secteurs désignés de carrières et de dépôts dans les Plans d'Occupation des Sols de l'époque étaient devenus obsolètes.

Des projets de dépôts virent le jour au gré des opportunités, de manière dispersée, non coordonnée, ni cohérente.

La DIREN Nord Pas-de-Calais et le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale ont proposé alors d'élaborer un plan de paysage à l'échelle du bassin carrier.

Un comité de pilotage a été constitué sous la présidence du Parc, regroupant les services de l'Etat (DRIRE, DIREN, DDE, DDAF), l'UNICEM au nom des carriers et le district de Marquise devenu depuis la communauté de communes de la Terre des 2 Caps, ainsi que les paysagistes (Jacques Sgard et ARIETUR). Ces choix visaient à obtenir des résultats relevant plus de l'intérêt collectif .

La durée du plan de paysage a été fixée à 30 ans (durée d'une autorisation d'exploitation). Les volumes de matériaux stériles ont été estimés pour cette durée à 57 millions de mètres cube, soit un volume équivalent à celui de 13 Mont Saint-Michel.

Les paysagistes ont ensuite travaillé à la conception du plan de paysage en s'appuyant sur les dépôts existants, sur les gisements, sur les secteurs urbanisés, naturels et bien entendu sur les composantes paysagères des lieux.

Leur proposition a été d'imaginer qu'au terme de l'exploitation, dans plusieurs générations, les carrières formeront un lac d'environ 450 hectares (par arrêt des pompages), cerné sur ses côtés sud et nord par la ligne continue de collines boisées ainsi créées, dont certaines pourront jouer le rôle de belvédère, à l'image de la cuesta voisine.

Elles seront boisées d'essences locales dans leurs 2 tiers inférieurs et évolueront en landes dans leur partie supérieure.

Ce plan, réalisé au 1/10 000 ième, présentant les nivellements et les plantations, qui a permis aussi de préserver certains secteurs bocagers et naturels, a fait l'unanimité. Suite à la demande des carriers, trois ans furent ensuite utiles pour traduire le plan en termes de POS.

Un protocole d'accord sur ce plan de paysage a été signé le 25 novembre 1994 entre le préfet, les collectivités locales, les carriers et l'UNICEM. Il spécifie que les carriers s'engagent à réaliser le plan conforme en termes de nivellements et de plantations et que les collectivités s'engagent à mettre leur POS en compatibilité avec le plan de paysage.

Un comité de suivi a été créé avec l'ensemble des partenaires. Il se réunit au minimum une fois par an. Un observatoire photographique au sol a été mis en place avec 22 points de vue ainsi qu'un suivi SIG pour suivre l'évolution des aménagements.

Ce plan propose de futurs chemins de randonnée, des points de vue ouverts au public, des secteurs de corridors écologiques ainsi qu'une gestion écologique des espaces. Une maquette au 1/5000<sup>ième</sup>, celle des PLUi a été réalisée représentant le bassin carrier en 2044. Elle a servi de support de présentation aux conseils municipaux et aux réunions grand public.

Il est à noter qu'avant 1994, les associations de riverains, voire certaines communes et les carriers avaient des relations très tendues, voire certaines très conflictuelles. L'élaboration et le partage du plan de paysage a permis à ce que, autour de ce projet commun et connu de tous, ces oppositions s'assagissent. Désormais, toute demande d'autorisation d'extension ou d'approfondissement de carrière, dans la mesure où elle est compatible avec le plan de paysage, ne rencontre plus d'opposition. Les registres d'enquête publique en témoignent. La confiance s'est installée.

De plus, dans l'objectif de réaliser certains éléments le plan de paysage, les 2 principaux carriers, bien que concurrents, ont créé une société commune « Carrières et paysages » et ont signé un accord d'échanges de terrains.

Le plan de paysage actualisé constitue une Orientation d'Aménagement et de Programmation à part entière du PLUi qui a été approuvé en décembre 2014. Il est à

signaler que le SCoT dit « paysager » de la Terre des 2 Caps approuvé en 2010 a été développé sur une approche paysagère.

## Questions/réponses

**Alain COLLET** demande si concernant la réhabilitation des carrières, on est sûrs de l'inertie des matériaux utilisés pour le remblaiement.

**Jean-Pierre GEIB** confirme.

**Alain COLLET** demande s'il a été prévu d'aménager les bords des zones qui se remplissent d'eau de manière que ce ne soit pas dangereux pour les randonneurs le cas échéant.

**Jean-Pierre GEIB** répond que les dépôts sont prévus pour un réaménagement et une reconquête par le public. Les carriers ont les moyens d'aménager les zones comme ils l'entendent. Il ne faut pas tomber dans un excès de principe de précaution, comme ce que prévoyait la DRIRE pour toute pente qui présentait un danger, de faire un talus à 45° recouvert de terre. Cela banalisait l'identité même d'une carrière et retirait l'intérêt des carrières pour les personnes et pour la biodiversité.

**Alain COLLET** ajoute que notamment, les falaises peuvent constituer des zones où certains oiseaux peuvent nidifier.

**Gérard THOMAS** trouve la démarche très intéressante d'autant qu'il a connu une période où les carrières étaient un sujet très conflictuel. Ce projet est la preuve que le paysage peut fédérer les différents acteurs d'un paysage. Il est important de ne pas gommer le passage industriel sur un territoire.

**Jean-Pierre GEIB** souligne que cette démarche n'est devenue réglementaire qu'après que le protocole a été signé avec l'ensemble des acteurs.

**Dominique SAUMET** demande qui est porteur de ce projet.

**Jean-Pierre GEIB** répond qu'il s'agit de la communauté de communes de la Terre des 2 Caps.

**Marion LACAZE** s'interroge sur les déplacements de tous les matériaux extraits par rapport notamment aux nuisances que cela peut générer pour les riverains.

**Jean-Pierre GEIB** explique que ces chapitres-là sont forcément traités dans les autorisations. Le chapitre de la circulation des camions pour le transport des matériaux a été traité dans le cadre d'un comité classique. Un suivi des poussières a été mis en place sur la commune centrale. Des mesures environnementales plus classiques existent et sont menées dans un climat serein.

**Stéphanie VENTURA** revient sur le fait que ces carrières, dans le plan de paysage et dans leur reconversion, ne pouvaient pas accueillir des déchets autres que les déchets inertes produits localement. Une problématique va être récurrente, puisque la notion de ressourcerie des déchets prend de l'importance, mais les zones

d'activité autour de ces ressourceries ont du mal à se créer. Il paraîtrait important d'élaborer des plans de paysage capables d'accueillir des ressourceries.

**Victor BELLOC** rappelle que la première intervention avait fait état du manque de résultats des premiers plans de paysage. L'atout de celui-ci est qu'il y a une vraie valeur réglementaire avec le plan d'exploitation des carrières qui donne de la force au projet initial. Peut-être qu'une valeur réglementaire manque aux autres plans de paysage.

**Jean-Pierre GEIB** pense que la valeur réglementaire ne fait que cimenter davantage ce qui s'est mis en place.

**Céline KARDJADJ-DUMAÎTRE** revient sur la subvention de 30 000 euros délivrée par l'État dans le cadre du plan de paysage. À quelle proportion correspond-elle par rapport au montant de l'étude ?

**Alain GUGLIELMETTI** répond qu'en moyenne, une étude pour un plan de paysage revient à 70 000 euros.

**Céline KARDJADJ-DUMAÎTRE** a l'impression que la loi sur la biodiversité et le paysage et la loi sur le patrimoine interviennent dans le même calendrier. Elle ne comprend pas le lien qu'il peut y avoir entre ces deux lois.

**Marie VILLOT** explique qu'effectivement, ces deux lois interviennent à peu près dans le même timing. Des liens sont établis notamment sur tout ce qui concerne les sites inscrits/sites classés et sur les abords des monuments historiques.

**Bernard BRUNET** demande des précisions au niveau du jeu d'acteurs dans le cadre du projet de plan de paysage du Bassin carrier de Marquise dans le Nord-Pas-de-Calais. Qu'est-ce qui a fait que ce projet ait réussi ?

**Jean-Pierre GEIB** répond que les carriers étaient dans une période de prospérité, ce qui, à son avis, a permis un climat favorable.

D'autre part, le fait de ne donner la parole qu'au syndicat des carriers et au district qui regroupait les communes a été très important pour éviter les dérives, car les carriers avaient des positions de méfiance et la communication pouvait être compliquée, puisqu'ils sont concurrents. En outre, la présence de Jacques SGARD a été très bénéfique, car il a construit son projet sur la base de tous les entretiens qu'il a pu avoir avec les uns et les autres. Selon lui, la relation avec les associations de riverains a été la plus compliquée.

**Sophie DE STOPPELEIRE** demande des précisions sur Capland.

**Jean-Pierre GEIB** explique que la communauté de communes a élaboré son SCoT paysager, puis a conçu et réalisé Capland, un centre d'interprétation des paysages avec un lieu ouvert au public, toujours décliné sur les trois grandes entités : littoral, bassin carrier, monts et vallons bocagers.

## « Paysage et transition énergétique »

**Victor BELLOC** a réalisé un film sur le thème : « *Les paysages de l'énergie* ». Il est paysagiste récemment diplômé et est cofondateur de l'association : « *Les Bobines du paysage* ». L'idée était d'utiliser le paysage comme un moyen de médiation au travers de documents vidéo qui croisent une analyse de paysagiste et un diagnostic de paysage et qui mettent l'accent sur la parole des acteurs du territoire. Ces vidéos peuvent ensuite servir de support de discussion, de réflexion et de diffusion. Le film interroge sur comment faire du défi énergétique d'aujourd'hui un support de projet pour les paysages de demain.

*(Projection du film).*

**Jamila TKOUB** demande si les intervenants ressentent le besoin de supports de communication pour aborder ces thématiques avec les élus et les habitants. Si oui, quel serait le support approprié ?

**Dominique SAUMET** précise que la DREAL l'a fortement interpellé sur ces problèmes de paysages de demain. Des choses paraissent faciles, mais d'autres paraissent difficiles vis-à-vis de la transition énergétique appliquée aux paysages. Il évoque le territoire de la Beauce qui compte de nombreuses éoliennes. Dans ce paysage, cela ne lui pose pas trop de problèmes. Toutefois, il s'interroge sur la possibilité d'intégrer des éoliennes dans un paysage de bocage. Un ingénieur paysagiste français travaille sur les projets éoliens et les transforme en projets paysagers. Il est très difficile d'implanter ce genre de projets dans le paysage français qui comporte une grande richesse patrimoniale.

**Jamila TKOUB** demande s'il existe un débat au sein de la profession sur le rôle des paysagistes pour lancer ce type de débats avec les collectivités ou les habitants.

**Paul TROUILLOT** n'a pas connaissance de préoccupations particulières de la profession à ce sujet. Par contre, dans la pratique, bon nombre de paysagistes s'emparent de ces problématiques en partenariat avec les collectivités concernées. Certaines agences sont même spécialisées dans ces domaines de compétences.

**Alain COLLET** pense que la question de l'impact des éoliennes sur le paysage comporte également certainement une question d'habitude. Il est très difficile de déterminer si l'impopularité des éoliennes vient de leur nouveauté ou si cela vient vraiment d'une appréciation négative du paysage.

**Jean-Pierre THIBAUT** déclare que ce film a le mérite de donner un recul temporel et de montrer que les transitions d'aujourd'hui ne sont pas les premières et que certaines ont été probablement plus traumatisantes. D'autre part, ce film propose les paysages futurs de l'énergie en ne se concentrant pas uniquement sur le débat des éoliennes qui a tendance à effacer tout le reste. Il est à noter en particulier le travail sur les bocages qui retrouvent aujourd'hui, grâce au bois énergie une valeur économique, y compris pour le monde agricole.

Par rapport à la problématique de diffusion au plus grand nombre, il demande comment ce document pédagogique va être diffusé.

**Jamila TKOUB** indique qu'il paraît évident d'accompagner la diffusion de ce film afin qu'il puisse susciter des échanges avec les acteurs et lancer la réflexion.

**Catherine FARELLE** félicite l'auteur du film Victor Belloc car ce film ne laisse pas indifférent. Il donne une nouvelle vision et de nouveaux rêves. Toutefois, il aurait pu aller plus loin en s'interrogeant sur comment partir du territoire pour faire de l'énergie.

**Jamila TKOUB** explique qu'il est ressorti des ateliers précédents l'importance de parler du territoire, de faire émerger ses ressources et d'identifier ses besoins, plutôt que de concentrer le travail sur l'objet, l'infrastructure elle-même.

Elle demande si certains territoires se lancent dans des plans de paysage qui intègrent complètement la question énergétique dans le projet de territoire.

**Marie VILLOT** confirme que des doubles lauréats plan de paysage et territoire à énergie positive pour la croissance verte vont être amenés à mener ces réflexions de transition énergétique et d'approche énergétique. Il est envisagé un groupe de travail sur la question du paysage de la transition énergétique dans le cadre d'un groupe de travail du Club plans de paysage.